

#### IV. — TUNISIE

Les échos du congrès de Monastir résonnent encore, en ce début de 1972 ; et si tout semble reprendre sa place, si les inquiétudes s'apaisent dans l'esprit des Tunisiens — la presse quotidienne distillant un optimisme qui ne semble pas tout à fait correspondre à la réalité — la tendance libérale est déçue et comme vidée de toute possibilité d'action, après la mise à l'écart d'Ahmed Mestiri, et d'autres personnalités politiques dans son sillage.

Le président Bourguiba est très occupé par la politique extérieure et plaide pour une entente entre les pays arabes formant un bloc, et Israël. Son passé est là qui lui donne du poids. « Il n'est pas facile de remplacer un homme comme moi... Sur le plan sentimental, il y a entre le peuple tunisien et moi quarante ans de vie passés ensemble... J'ai créé une nation beaucoup plus autour de moi, de ma personne, et je voudrais que cette nation se renforce autour de l'Etat qui doit durer. Je ne sais pas si ceux qui viendront après moi seront en mesure de continuer sur le même chemin » (1).

Ces paroles qui le rassurent et qu'il veut rassurantes, ne masquent que très légèrement la « colère sociale » qui couve. Paroles rassurantes de janvier qui vont être très vite infirmées. Comme une machine bien graissée, cette « colère » se met en marche, et tour à tour, étudiants et ouvriers vont manifester chacun avec son langage et par les grèves qu'il sera difficile d'ignorer, malgré la discrétion de la presse. Tout se passe dans le pays comme si les directives politiques et leur application s'adressaient à cette minorité de « nantis » qui « savent », qui « comprennent » et dont on respecte les « formulations » et les exigences. Mais qui pense à bâtir une politique de bonne santé pour cette majorité de la population qui peut-être en aura bientôt assez d'attendre ? Dans un pays où plus de 50 % ont moins de 25 ans, il faut s'attendre à ce qu'ils réclament des justifications. Les jeunes sont en marge du régime, et n'ont pas cette discipline des militants qui est la seule condition de la survie du Parti. Le pays entier attend que le chef de l'Etat, qui l'a construit, puisse, « ... dans l'intérêt supérieur du pays et de l'unité nationale menacée, saisir une occasion prochaine pour s'affirmer devant l'histoire comme l'homme qui a su, non seulement édifier son pays, mais également, et surtout, comprendre les évolutions inéluctables et prendre des devants pour assurer à son œuvre la pérennité par le progrès et l'harmonie » (2). Une des qualités principales de l'Etat tunisien, et qui a fait

(1) Extraits de l'interview accordée par le président Bourguiba à l'Agence Britannique d'Information Télévisée « Visnews », citée par l'Agence T.A.P. *Bulletin A.F.P.* (7691), 12.1.1972.

sa force, est cette unité nationale, qui semble compromise. Pour la rétablir il faut motiver l'homme, il faut lui donner la possibilité de la participation. Mais pour participer, pense le président Bourguiba, il faut un certain « degré de maturité ». « Après quarante ans d'activité consacrée au relèvement du niveau moral du peuple tunisien », le congrès de Monastir a permis de constater chez certains militants « l'absence de toute morale politique et une fâcheuse tendance à accaparer le pouvoir, « dit-il encore. En fait il n'y a rien de changé ; le « combattant suprême » veut le rester. Sur le plan politique il désigne des ministres, leur donne à accomplir des tâches d'organisations bien précises, et s'ils s'en acquittent trop bien, ils sont écartés ; toute compétence risque en effet de mettre en danger la suprématie du chef de l'Etat. Mais tout cela ne peut freiner un désir, toujours présent, qu'ont les Tunisiens d'être informés. Il y a eu le discours du 8 juin 1970, la consultation populaire, puis le congrès de Monastir et ses résolutions. « Elles seront appliquées » dit le Président, le 22 octobre 1971, mais il semble bien que l'on ne parle pas des mêmes résolutions. Si à la suite de l'appel que Béji Caïd Essebsi lance au président Bourguiba — « la stabilité réalisée par la fidélité à un homme » doit être remplacée par « une stabilité fondée sur des institutions démocratiques » — on peut noter un temps d'hésitation du chef de l'Etat mais très vite on doit constater que les contradictions du régime sont plus familières aux hommes du gouvernement que ce courant d'air qui vient du fenestron ouvert par le congrès, et qui a comme une odeur de démocratie.

### I. — LES « LIBÉRAUX »

Le calme qui régnait sur la vie politique depuis la fin orageuse du congrès de Monastir, est brusquement interrompu par le discours du Président le 12 janvier, qu'il prononce devant l'ensemble des gouverneurs (3). Il y « crève l'abcès » de la politique tunisienne et critique ouvertement tous ceux qui ont voulu « prendre le pouvoir par tous les moyens ». Il veut réaffirmer et raffermir le rôle du Parti. Des critiques, il passe aux accusations, quand dans le discours du 15 janvier devant les magistrats, il reproche à Bahi Ladgham, son ancien Premier Ministre, d'être intervenu dans le procès d'Ahmed Ben Salah, et d'avoir suggéré des sanctions. Mais Bahi Ladgham a repris avec beaucoup d'optimisme la culture de son jardin et ne représente pas dans l'immédiat *le danger*. Le vent d'Est qui vient du large a pour noms Ahmed Mestiri, Sadok Mokkadem, Radiah Haddad. Ahmed Mestiri, le chef de file de l'aile « libérale », avait été suspendu de toute activité au sein du Parti, par décision du Chef de l'Etat le 20 octobre 1971 et traduit devant une commission de discipline spécialement créée pour son cas. Par deux fois, les 9 et 24 décembre, il comparait devant cette commission, après avoir adressé le 6 décembre un télégramme au président Bourguiba. Dans ce télégramme il attire son attention sur le fait que depuis sa suspension

(2) Béji CAÏD ESSEBSI in *Le Monde*, 11.1.1972.

(3) *Action* du 14.1.1972, p. 5 et 4, et infra *Documents* IV.

il n'a pas eu l'occasion de justifier des infractions qui lui sont reprochées ; alors que « la campagne déclenchée contre lui dans la presse du Parti avant même la décision du président s'est poursuivie jusqu'au jour de l'annonce de la création de la commission ; qu'une circulaire imprimée émanant du Bureau politique datée du 25 novembre et diffusée dans les cellules, le met en cause nommément et comporte un jugement préconçu avant même que la commission de discipline ne se soit prononcée et enfin, que le président de la commission de discipline, présidant le 30 novembre une réunion de la cellule de l'Institut agronomique, ait pris position publiquement contre lui, et que les propos aient été reproduits dans la presse. Or la mesure le concernant est une mesure conservatoire, et n'est pas sensée préjuger du résultat de l'enquête de la commission de discipline.

Les deux réunions de la commission ont pour résultat une lettre adressée à Ahmed Mestiri, datée du 31 décembre, et à laquelle il répond le 3 janvier 1972, date à laquelle il devait se présenter devant la commission pour la troisième fois. Il refuse de signer le texte d'une autocritique. Il est par contre prêt à rectifier les erreurs d'interprétation auxquelles ont donné lieu certains passages des déclarations qui dit-il « m'ont été prêtées ou de celles que j'ai faites... Quant aux propos se rapportant aux questions fondamentales, qui figurent en particulier dans mes déclarations publiées dans *Le Monde*, du 20 octobre 1971, je vous ai signifié que je les maintenais. Après avoir pris connaissance du projet de déclaration auquel vous me demandez de souscrire, j'ai le regret de vous faire connaître : que je ne suis pas disposé à faire une déclaration de ce genre, que je ne vois pas l'utilité de me présenter une troisième fois devant la commission ». Ce projet que le Président lui demande de signer, porte surtout sur les déclarations faites à la presse étrangère en octobre dernier au sujet de la politique du Premier ministre Hédi Nouira et sur le mode d'élection du Bureau Politique. Et c'est ce dernier point qui est aussi à l'origine de la démission de Béji Caïd Essebsi de son poste d'ambassadeur à Paris. Le 13 janvier Ahmed Mestiri répond par une déclaration remise à l'agence U.P.I. dans laquelle il dit se refuser « à engager une polémique avec le Chef de l'Etat... Cependant, poursuit-il, ayant été personnellement mis en cause au sujet de la préparation du Congrès, je tiens à rappeler : que j'ai été démis de mes fonctions de Ministre de l'Intérieur plus d'un mois avant l'ouverture du congrès ; que tout en gardant ma qualité de rapporteur de la Commission Supérieure du Parti, j'ai été totalement écarté de la préparation du congrès... ; quant à mon retour éventuel au Parti, que le Président semble souhaiter, il ne pourra se faire dans des conditions contraires à ma dignité, à mes convictions et aux principes proclamés par le Congrès de Monastir. Sur le fond, mes idées sont connues : il s'agit de permettre au peuple tunisien, qui a acquis son indépendance au prix d'une lutte longue et difficile, d'exercer pratiquement son droit de choisir librement ses gouvernants et de gérer démocratiquement ses propres affaires » (4). La réponse ne se fait pas attendre : le 21 Ahmed Mestiri est exclu du P.S.D. (5). La sanction apparaît comme la plus forte qui pouvait lui être infligée,

(4) Voir *Bulletin A.F.P.* (7694) 15.1.1972.

(5) Texte de l'exclusion du P.S.D. d'Ahmed Mestiri, *Infra Documents IV.*

mais ne serait-elle pas due surtout au fait qu'il a refusé de prendre la perche que lui tendait le Président ? La faute la plus grave que Ahmed Mestiri semble avoir commise ne serait-elle pas de s'être heurté à l'inflexibilité du président Bourguiba ? « Une telle rigueur était nouvelle en Tunisie où les carrières politiques sont le résultat d'une inconditionnelle allégeance au Chef de l'Etat... mais la Tunisie, pays où les palabres et les conciliabules ont plus cours que les mises en demeure spectaculaires, peut encore donner l'exemple d'un compromis grâce auquel chacun trouvera son compte » (6). Ahmed Mestiri conserve son mandat de député à l'Assemblée Nationale, qui garde ainsi en son sein un de ses plus anciens militants. Un autre député conserve son mandat c'est Radhia Haddad, président de l'Union Nationale des Femmes de Tunisie, qui donne sa démission de cette organisation et du Comité Central du P.S.D., dont elle est la seule femme. Sa décision prise le 6 mars est motivée par celle du Bureau exécutif de l'U.N.F.T. d'ajourner *sine die* le 5<sup>e</sup> congrès national de l'U.N.F.T. qui était prévu pour le mois de mars. M<sup>me</sup> Haddad dirigeait l'Union depuis une dizaine d'années. On lui reproche, outre son appartenance idéologique au clan des libéraux, son attitude lors du congrès de Monastir. Le Président, dans son discours du 12 janvier, avait critiqué l'attitude de M<sup>me</sup> Haddad et l'avait accusé d'avoir « introduit dans la salle du congrès, cent ou deux cents observateurs chargés selon les circonstances d'applaudir ou de huer » (7). Le 12 février le journal de langue arabe *As-Sabah* avait noté l'absence de Radhia Haddad et du Bureau de l'U.N.F.T., à la réunion populaire organisée le 11 à El-Menzah par le Premier Ministre. Ce meeting rassemblait toutes les organisations nationales et avait pour but de soutenir le Gouvernement dans les mesures prises contre le mouvement de grève des étudiants. Il serait faux de croire que toute activité politique est figée, et que tous les regards sont tournés vers ces luttes intestines. La lente marche vers une évolution se poursuit, et si l'on sait bien suivre le fonctionnement des institutions et interpréter les discours des principaux acteurs, on s'aperçoit que depuis deux ans il y a dans les manifestations de la vie politique une dynamique nouvelle. Cette poussée en avant, cette façon de s'exprimer librement, que ce soit à l'Assemblée nationale ou dans les différentes réunions ministérielles ou de cellules, est un peu « inquiétante ». L'avance des « libéraux » semble stoppée pour le moment, mais le travail continue. Dans le courant du mois d'octobre le « Combattant suprême » reçoit une lettre datée du 13 et signée par un certain nombre de dirigeants politiques du Parti, dont notamment MM. Ahmed Mestiri, Béji, Caïd Essebsi, Mahmoud Messadi, Mohamed Salah Bel Hadj, M<sup>me</sup> Radhia Haddad et bien d'autres. Elle est un bilan de ce qui ne va pas dans le pays, et propose 9 points essentiels, parmi lesquels la réforme de la Constitution, le respect des libertés individuelles et publiques, la révision objective de la politique économique et que la jeunesse ne soit plus considérée comme une classe figée (8). Les signataires y affirment aussi leur soutien au

(6) « L'exclusion de M. Mestiri ». *Revue Française d'Etudes Politiques Africaines* (74), février 1972 : 8-9.

(7) In *Le Monde*, 10 mars 1972.

(8) In *Afrique Asie* (24), 19 février 1973 : 22-25.

« Combattant Suprême » et lui demandent de prendre en main ce mouvement de réformes qui s'imposent. A notre connaissance, la lettre n'a pas été publiée dans la presse tunisienne.

## II. — IL FAUT RÉTABLIR L'IMAGE DE MARQUE DU PARTI

Le pouvoir s'est efforcé en 1972 de donner au monde l'image d'une Tunisie qui respire bien, où le congrès a apporté une impulsion nouvelle, où les dernières résolutions sont appliquées. C'est l'opération « Tunis portes ouvertes ». Pour ce faire le Président fait peau neuve, il quitte Tunis à destination de la Suisse le 26 mars et y restera jusqu'au 12 avril pour se reposer. Par décret du 25 mars (9) le Chef de l'Etat délègue, le temps de son absence, toutes ses attributions au Premier Ministre, Hédi Nouira. Et c'est un Président en pleine santé qui reçoit du 20 au 27 avril le président Boumediene et du 13 au 18 décembre le colonel Qaddhafi. Lui-même se rend en Algérie du 22 au 28 mai et à Paris du 28 au 30 juin (10). Mais le gros du travail reste à faire à l'intérieur du pays. Dès le 11 janvier, à l'ouverture de la conférence des gouverneurs, il est question de l'organisation du Parti au niveau des gouvernorats, et des rapports du Gouverneur avec les organisations nationales.

Un observateur a fait remarquer qu'il y avait « un vide fondamental à l'intérieur du Parti à cause de l'inexistence de principes sûrs et solides » (11). C'est vrai, car dès la fin janvier le procès de Simone Lellouche Ben Orhman provoque l'agitation scolaire et universitaire (12). Le 8 février les Facultés sont fermées pour n'ouvrir que le 18 avril. Le principe même du Parti unique est remis en cause. Pourquoi ne pas créer un autre parti ? Pourquoi faut-il tous penser de la même façon ? disent certains. Autant de questions auxquelles il est difficile de trouver des réponses. La situation est surtout critique dans la capitale. Tunis compte presque un million d'habitants et représente 17,5 % de la population du pays, son accroissement est de 5 % par an. Pour faire face aux multiples problèmes d'emploi, de logements, de scolarisation, le gouvernement décide le 15 février, de scinder en deux le territoire du gouvernorat et de créer le district de Tunis (13). Le premier territoire (a), Tunis, a 725 000 habitants et 4 délégations : Tunis-Nord, Tunis-Sud, La Goulette et Hammam-Lif. Le second (b), Tunis-Sud, a 188 000 habitants et 6 délégations : Sidi-Thabet, Tébourba, Mornaguia, Fahs, En-Nadhour et Zaghuan. Le district de Tunis est un établissement public associant toutes les collectivités publiques locales du gouvernorat de Tunis. Il est chargé d'une mission de coordination et de contrôle en matière d'aménagement et d'équipement du gouvernorat (14). Cette répartition pourra

(9) Voir décret n° 72-112 du 25 mars 1972. *J.O.R.T.* (13), 24-28/3/72.

(10) Voir *Chronique diplomatique*, dans ce volume.

(11) In *Jeune Afrique* (576), 22 janvier 1972.

(12) Voir dans ce volume la *Chronique sociale et culturelle*.

(13) Loi n° 72-1 du 15.2.72. *J.O.R.T.* (7), 11-18/2/1972 et décret n° 72-50 du 18.2.72 (8), 22-25/2/1972.

(14) Décret n° 72-49 du 18.2.1972. *J.O.R.T.* (8), 22-25/2/1972.

donner aux communes de Tunis-Sud, qui représentent les villages périphériques de la capitale, des moyens techniques et financiers. Ces villages jouent, en effet, un rôle vital dans l'approvisionnement du centre.

Pour que chacun soit concerné par le développement du pays, pour mieux assurer les contacts entre le sommet et la base, le congrès de Monastir avait décidé la création de circonscriptions du Parti. C'est une instance à l'échelon de la délégation, qui elle, est une subdivision administrative du gouvernorat. La circonscription fera le lien entre la cellule, qui est la formation de base, et le comité de coordination chargé de veiller sur les activités dans le cadre du gouvernorat. Dans une déclaration Hédi Khefacha, ministre de l'Intérieur, précise le 22 février que les circonscriptions seront le « trait d'union entre la cellule et le comité de coordination, lequel jouera vis-à-vis d'elle le rôle d'un bureau politique restreint ». Leur direction sera assurée par des comités composés de membres élus et de tous les présidents des cellules de l'ensemble de la délégation. Les comités de circonscription participeront à l'élection des comités de coordination des gouvernorats, et leurs secrétaires généraux feront partie de droit des comités de coordination (15). Il faut ajouter aussi que cette nouvelle organisation est venue répondre au besoin qu'avait le Parti de renforcer ses formations de base « en vue de l'associer, dans la mesure la plus large, au choix des méthodes d'action, au contrôle de la mise en application ; à l'évaluation des résultats et au choix des responsables de la mise en application » (d'après le rapport sur les travaux de la Commission Supérieure dans le cadre de la réforme du règlement intérieur du Parti) (16). Cette installation faite, en mars, le gouvernement prépare les élections. A la demande de démocratisation de l'aide libérale, le Parti répond *démocratisation*, mais au compte goutte. Au journal officiel du 28 mars (17) les électeurs sont convoqués pour choisir leurs représentants aux conseils municipaux. Ces élections sont les sixièmes depuis 1957. Comme il s'agit de faire participer les tunisiens à la vie de la Municipalité qui est « une école d'apprentissage de la démocratie et de l'exercice des responsabilités » (18), le Parti organise pour la première fois en Tunisie, des élections préliminaires ou « première consultation ». Elles sont annoncées le 24 février, lors du Conseil des ministres et mises en place les 26, 27 et 28 avril. Quel est leur but ? De donner *l'impression* aux électeurs que leur participation dans le choix des candidats est effective. Avant, les candidats étaient choisis par le Bureau Politique, sur listes proposées par les cellules. Les préliminaires donnent la possibilité aux candidats, qu'ils soient du Parti, ou en dehors de lui, de se faire inscrire, soit auprès de la cellule, soit auprès de la sous-préfecture. Ces listes sont par la suite présentées, le 2 mai, au Bureau Politique qui a droit de regard sur la personnalité des candidats et le droit de limiter leur nombre, qui ne doit pas dépasser le double des sièges à pourvoir. Une fois visées par le B.P., les listes sont retournées aux cellules ; là elles sont soumises à leurs adhérents qui désignent au scrutin majoritaire autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir. Ce sont ces candidats qui

(15) In *Maghreb* (50) mars/avril 1972.

(16) *Al-Amal* (Editorial) 11.1.1972.

(17) Décret n° 72-111 du 22 mars 1972. *J.O.R.T.* (13), 22-28/3/1972.

(18) Voir *Bulletin documentaire, Agence T.A.P.* (4), avril 1972 : 11.

vont être présentés lors des élections municipales du 14, dont la campagne électorale s'ouvre officiellement le 7 mai. Dans son discours du 13, le président Bourguiba invite les Tunisiens à voter massivement, « En accomplissant cet acte, vous exercez l'un de vos droits politiques qui consiste à élire ceux appelés à gérer vos affaires au niveau de la cité... C'est une responsabilité qui mérite d'être appréciée dans toute sa valeur car, dans les sociétés évoluées, la municipalité constitue l'organisme essentiel autour duquel s'ordonne la vie des citoyens, qui veille à leurs intérêts et intègre leurs problèmes dans les grandes préoccupations de la nation... La démocratie, comme je l'ai indiqué dans un de mes discours, est une voie longue et rude. Il nous faut la suivre résolument, mais sans précipitation » (19). C'est donc le dimanche 14 mai que près de 700 000 électeurs, ayant 20 ans accomplis, se rendent dans les 2 114 bureaux de vote ouverts dans les 14 gouvernorats, pour y élire les 1 350 candidats désignés par les préliminaires. Ils administreront les 154 conseils municipaux. Mais en l'absence de toutes autres listes proposées que celles du Parti, l'intérêt de ces élections réside dans le pourcentage de participation électorale. Les résultats sont les suivants : (20)

- Inscrits : 679 651.
- Votants : 539 120.
- Participation : 79,32 % (contre 91,22 % en 1969).

Sur les 1 350 conseillers, 832 sont nouveaux.

*Détails pour les quatorze gouvernorats :*

GOVERNORATS	INSCRITS	VOTANTS	PROPORTIONS (%)
District de Tunis	215 213	154 713	71,88
Tunis-Sud	12 636	11 219	88,78
Bizerte	49 029	42 653	87
Béja	21 647	17 510	80,88
Jendouba	14 673	11 901	81,10
Le Kef	23 081	19 135	82,90
Kasserine	10 634	9 481	89,15
Gafsa	39 931	31 680	79,33
Médenine	26 684	22 707	85,90
Gabès	29 597	25 966	87,73
Sfax	49 240	38 288	77,75
Kairouan	19 172	13 165	77,75
Sousse	106 093	85 667	68,66
Nabeul	62 021	55 030	80,74
	679 651	539 120	79,32

(19) Discours du président Bourguiba du 13.5.1972, « A la veille des 6<sup>e</sup> élections municipales », in *Action* 14-15/5/1972.

(20) In *Tunisie-Actualité* (47 et 48), 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 1972 : 99.

Le 17 mai débute l'installation des nouveaux conseillers ; l'opération va durer une dizaine de jours. A signaler aussi que onze des vingt-trois membres du gouvernement, qui se présentaient, ont été élus. Cette ouverture que le pouvoir a donné, en accordant aux citoyens l'impression de choisir leurs représentants municipaux, veut prouver qu'il fait confiance à sa maturité, mais on est obligé de constater une certaine désaffection dans le pourcentage de participation. C'est dans l'indifférence aussi qu'est annoncée la comparution de M. Amor Chechia (ex-gouverneur de Sousse et de Nabeul) devant le tribunal criminel de Tunis. Il est accusé de dilapidation de deniers publics et de destruction de documents officiels dans l'exercice de ses fonctions ». En 1970, il avait déjà été condamné à 10 ans de prison, en même temps que Ahmed Ben Salah. Le tribunal le condamne à 10 ans de travaux forcés. D'autres problèmes restent à régler, il faut mettre des hommes forts aux postes clefs. Il faut redresser la situation économique qui souffre encore des séquelles de la collectivisation (21). Le 22 mars, Chedli Ayari — qui le 10 février avait été chargé de fonction d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Bruxelles — est nommé ministre de l'Economie Nationale, en remplacement de Tijani Chelli. Il forme ainsi, avec ceux en place, animée par le premier ministre qui se veut plus un gestionnaire qu'un politique — une équipe ayant déjà obtenu des résultats sur le plan économique. Il prône le développement de l'économie dans l'ordre, et pour ce faire le président nomme par décret (22) Abdallah Farhat, ministre de la Défense Nationale — en remplacement de Béchir M'Hebhebi appelé à d'autres fonctions. Le poste de directeur du cabinet présidentiel laissé libre par Abdallah Farhat, est donné à Habib Chatti qui représentait la Tunisie à Alger.

Deux postes restent à renforcer, le 11 octobre Ferjani Bel Hadj Ammar remplace Mustapha Filali à la tête du Bureau Politique ; et le 12 novembre, Abdelhay Sghaier, remplace Moncef Jaafar à la direction de *L'Action*, le quotidien du Parti.

### III. — LES PROBLÈMES DE LA SUCCESSION (suite)

Si une certaine tension semble exister entre les membres du Parti tout au long de l'année, la raison en est peut-être à ce jeu du partira-partira pas, auquel se livre le « Combattant Suprême ». Certains observateurs disent même que c'est autour de ce problème que se cristallisent les divergences depuis le discours de juin 1970, lorsque le président Bourguiba annonça les réformes libérales. Il avait été admis qu'en cas de vacance du Pouvoir, l'intérim serait assuré par le Premier Ministre (23). « Rien n'est encore décidé » dit Mohamed Masmoudi. Le 24 février, l'amendement de la Constitution est enfin annoncé, lors d'un conseil des ministres. Cette procédure ne fera connaître le mode de succession que dans quelques mois,

(21) Voir *Chronique économique* dans ce volume.

(22) Décret n° 72-249 du 9.8.72. *J.O.R.T.* (33), 11-15/8/1972.

(23) Voir *Chronique politiques A.A.N.* 1970 ; *A.A.N.* 1971.

car tout amendement de la Constitution doit faire l'objet de deux lectures, espacées d'un trimestre. Que va-t-il se passer ? Va-t-on organiser des élections pour désigner un vice-président, ou va-t-on attendre la fin du mandat du Président (1<sup>er</sup> novembre 1974) ? Le 4 mars, le Bureau Politique adopte la création de poste de vice-président de la République, adoption faite à l'unanimité des 14 membres de ce Bureau. Il est précisé aussi que le vice-président sera élu pour un mandat de durée égale à celle du mandat de Président de la République (5 ans). Pourquoi cette décision contraire à celle votée au congrès de Monastir qui était d'élire un successeur au suffrage universel un mois après la vacance de la présidence ? A-t-elle pour but de désarmer les « libéraux » qui font pression pour que soient appliquées les décisions de Monastir ? Au conseil des ministres du 13 mars, contrairement à toute attente, il n'est plus question de la vice-présidence. Le communiqué publié en fin de cette même journée souligne la gravité du problème posé par le remaniement de la Constitution. Mohamed Masmoudi précise qu'« il a été jugé extravagant de doter un pays comme la Tunisie d'institutions aussi lourdes comportant un Président, un Vice-Président et un Premier Ministre ». Le 15 mars, le ministre des Affaires étrangères annonce que le Président, au lieu de créer un poste de vice-président, a proposé que le Premier ministre soit chargé de l'intérim pendant une période de 40 jours suivant la vacance du pouvoir, ce qui permettrait d'organiser les élections présidentielles. Comment expliquer ce changement de décision du Chef de l'Etat ? Il semblerait qu'il veut « asseoir l'autorité de son Premier ministre afin de couper court aux tentatives de retour en force des « libéraux » qu'il sait majoritaires et puissants... Le Président de la République est partagé entre le désir de parachever son œuvre constitutionnelle en assurant à la Tunisie une transmission sans heurts et la peur de voir son parti se désintégrer s'il désignait d'ores et déjà un successeur qui ne manquerait pas d'être contesté (24). Rien ne se passe par la suite, et en fin d'année, on peut dire que le Premier ministre est en bonne place, distançant d'une longueur Mohamed Masmoudi qui, à un moment, semblait avoir pris rang dans la course à la succession.

#### CONCLUSION

Il y a en Tunisie un homme qui pense pour tous, organise tout et décide seul..., un homme trop fort du poids de son passé, de son expérience. Avec, en face de lui, une équipe d'hommes politiques qui sont aussi des technocrates, pour qui le mot « pouvoir » n'a plus tout à fait le même sens que pour la génération précédente, pour qui le pouvoir est aussi la connaissance et la création. « Sous cette double émulation, de l'ambition et de la connaissance, se sont multipliés les individus d'une haute qualité dont l'étendue de la culture ou de la valeur professionnelle dépasse celles de leurs aînés » (25).

(24) « Tunisie : Nourra ou Masmoudi », in *Revue Française d'Etudes Politiques Africaines* (76), avril 1972 : 12-14.

(25) « Le point du réformisme tunisien en 1972 », *Maghreb* (52), juillet 1972 : 31-33.

Mais en attendant la montée sur le trône de cette « nouvelle vague » le président Bourguiba, dans l'allocution prononcée devant les ministres au Palais de Carthage le 28 décembre rend hommage au premier ministre, Hédi Nour, à son action menée depuis plus de deux ans. Il recommande au gouvernement de veiller « à la sauvegarde de la Patrie, au renforcement de la cohésion nationale et à la sauvegarde du prestige de l'Etat ». Il faut aussi, poursuit-il, « lutter contre le sous-développement, afin de transformer le visage de la Tunisie, et de faire en sorte que sa jeunesse puisse un jour prochain contribuer à l'enrichissement du patrimoine universel » (26).

B. DE SAENGER. \*

(26) Discours du Président Bourguiba, in *Action* du 29.12.1972.

\* C.R.E.S.M.